

PROVINCE DE QUÉBEC
Municipalité de

Saint-Michel-des-Saints

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné,
SÉBASTIEN GARIÉPY, DIRECTEUR GÉNÉRAL de la susdite municipalité

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

Le conseil de la Municipalité de Saint-Michel-des-Saints, lors de son assemblée régulière du 21 mars 2022 qui aura lieu à la salle municipale au 140 rue St-Jacques, à 19h, devra statuer sur une demande de dérogation mineure pour la propriété située au 788-792, rue Brassard (matricule 7271-95-6424). La demande concerne la construction d'un bâtiment accessoire (garage) à 6.34 mètres (20.8 pieds) de la limite de propriété avant (rue Bellevue), au lieu de 10 mètres (32.4 pieds), ce qui contrevient à l'article 6.3.2-3) du règlement de zonage # 320-1192. De plus, la demande concerne un garage qui aurait une hauteur de 5.7 mètres (18' 7'') au lieu de 5 mètres, ce qui contrevient à l'article 6.3.2-2) du règlement de zonage # 320-1992.

Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande.

**DONNÉ à Saint-Michel-des-Saints ce 25^e
jour de février deux mille vingt-deux (2022)**

Directeur général

=====

Je, soussigné, résidant à **Saint-Michel-des-Saints**, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en l'affichant, aux endroits désignés par le conseil, entre **13:00 et 16:30 de l'après-midi, le 25^e jour de février deux mille vingt-deux (2022)**.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 25^e jour de février **deux mille vingt-deux (2022)**.

Directeur général